

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU **les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU **le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU **l'arrêté du 3 août 2005** relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU **l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU **la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU **la délibération N°2022-004 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2022** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) ;
- VU **la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 (avis CFVU n°2021-40) et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n° DAJ/n°2021-425** en date du 1er avril 2021 ;
- VU les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) de l'année universitaire 2022-2023 sont composés des personnes désignées ci-après :

Département Carrières sociales

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Raphaële BERTHO, MCF
Jérôme CAMUS, MCF
Elodie DUPUIT, MCF
Arnaud LOUSTALOT, Professionnel et EAST

Département Génie biologique

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Françoise ARNOLD, MCF
Christophe DUPUY, PRAG
Régis MARSON, PRCE
Olivier-Michel ROGER, Professionnel

Département Génie électrique et informatique industrielle

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Sylvie AUBERT, PRCE
Emmanuelle BUGGENHOUDT, PRAG
Vincent GRIMAUD, PRCE
Jean-Luc KRAMP, Professionnel
Jean-Charles LE BUNETEL, PR
Yann NEAU, PRAG

Département Gestion des entreprises et des administrations

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Jérôme FONTENEAU, PRCE
Gilles KOLEDA, MCF
Jean-François LAURENT, professionnel
David MAILLET, PRCE
Séverine SUDRON, PRAG
Nicolas TRAVAUX, PRCE

Département Information-Communication

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Laurence BOSCHERIE, Professionnelle
Delphine CLÉMENCEAU-HINDY, PRCE
Frédéric RAYAR, MCF
Nicolas SOURISCE, MCF

Département Techniques de Commercialisation

Président : Yves RAINGEAUD
Membres : Nathalie AVALLONE, MCF
Patricia BAVOIL, CDI
Jérémy CIEPIELEWSKI, Professionnel
Jacques INIZAN, EAST
Nathalie LÉVY, MCF
Véronique PLICHON-GUILLOU, PR

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 23 novembre 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire




Florent MALRIEU

Modification du Jury BUT de l'année universitaire 2022-2023 : Département Techniques de Commercialisation

À compter du jour de la signature du présent arrêté, la composition du jury BUT – Département Techniques de Commercialisation est modifiée, Madame **Nathalie LEVY** et Madame **Véronique PLICHON-GUILLOU** ne pouvant être présentes.

Madame **Hélène Mac LENNAN-TREMBLAY**, PRAG remplace **Madame Nathalie LEVY**

Madame **Hélène SAUREL**, MCF remplace **Madame Véronique PLICHON-GUILLOU**

Fait à Tours, le 30 janvier 202330 janvier 2023

Pour le Président de l'Université et par
délégation,
Le Vice-président en charge de la formation
et de la vie universitaire



Florent MALRIEU